



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/46/461
4 octobre 1991
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 88 de l'ordre du jour

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES AUX FINS
DU DÉVELOPPEMENT

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES PENDANT LES ANNÉES 90 : PERSPECTIVES INTERNATIONALES	3 - 49	3
A. "Le développement du peuple, par le peuple et pour le peuple" : l'émergence d'une réflexion nouvelle sur le développement	10 - 14	4
B. La nouvelle conception du développement et les politiques des donateurs	15 - 24	5
C. Contribution des organismes des Nations Unies ..	25 - 49	9
III. ACTIVITÉS OPERATIONNELLES DES ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	50 - 100	16
A. Activités en cours	53 - 93	16
B. Comment améliorer la coordination des activités : suggestions des organismes	94 - 100	23

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN : EFFICACITE, COORDINATION ET INTENSIFICATION DES ACTIVITES	101 - 133	25
A. Efficacité des activités opérationnelles	101 - 104	25
B. Renforcement de la coopération	105 - 111	26
C. Financement des activités du système des Nations Unies dans le domaine de la valorisation du capital humain	112 - 119	27
D. Coordination des activités opérationnelles du système des Nations Unies	120 - 133	28

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 45/191 de l'Assemblée générale du 21 décembre 1990, intitulée "Mise en valeur des ressources humaines aux fins du développement", dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-sixième session "un rapport sur l'application de ladite résolution, y compris sur les moyens de renforcer sa coordination des activités consacrées par les organismes des Nations Unies à la mise en valeur des ressources humaines, et d'y inclure également des propositions sur les mesures à prendre par les membres de la communauté internationale pour promouvoir et intensifier encore la coopération dans ce domaine".

2. La résolution reflète deux grandes préoccupations d'égale portée. D'une part, on s'accorde à reconnaître que la situation sociale se détériore dans beaucoup de régions du monde et que le sort des enfants et des femmes est tout particulièrement précaire. Deuxièmement, on se rend compte de plus en plus - phénomène nouveau et important - que les ressources humaines sont la clef du développement et que les dépenses consacrées à la santé et à l'éducation représentent un investissement qui est essentiel pour l'avenir d'un pays. De ce fait, on a été amené à mettre l'accent sur le développement humain, un processus qui non seulement élargit le potentiel de la personne humaine mais également l'éventail de ses choix, notamment économiques, sociaux, politiques et culturels.

II. LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES PENDANT LES ANNEES 90 : PERSPECTIVES INTERNATIONALES

3. La manière dont la communauté internationale envisage le processus de développement a connu un tournant à la fin des années 80. Les ressources humaines sont désormais considérées à la fois comme un moyen et comme un but essentiels du développement.

4. La pauvreté généralisée continue de toucher la plupart des pays en développement. Il est devenu manifeste que quatre décennies d'efforts de développement n'ont pas réussi à résoudre les problèmes de l'arriération économique et de la misère.

5. A beaucoup d'égards, les pays industriels ont, après guerre, laissé passer les chances de contribuer au développement. Ils n'ont pas réussi à instaurer un climat plus stable et plus prévisible sur la scène internationale et à faire en sorte que les relations internationales soient favorables et ne soient pas discriminatoires. En finançant la course aux armements, ils ont gaspillé d'immenses ressources. Ils ont impliqué un grand nombre de pays en développement dans leurs différends idéologiques et ont contribué directement ou indirectement aux conflits régionaux ou internes qui ont déchiré les pays en développement.

6. Les conséquences écologiques des politiques privilégiant la consommation et la croissance à tout prix se sont révélées fort dommageables. En maints endroits, la dégradation de l'environnement a atteint un degré tel que l'existence même de nombreuses formes de vie, sur la planète, est menacée.

7. Dans beaucoup de régions du monde, la poussée démographique a contribué à la crise écologique. Dans de nombreux pays en développement, la capacité d'absorption du milieu physique est excessivement sollicitée et si l'accroissement de la population ne se ralentit pas, il risque de transformer sous peu l'actuelle crise écologique en une véritable catastrophe. Pourtant, dans les pays en développement, la dégradation de l'environnement ne sera enrayée que si l'on sort du cercle vicieux qui fait que la pauvreté est à la fois une cause et une conséquence des crises démographiques et écologiques.

8. L'expérience acquise par la communauté internationale face à l'actuelle crise sociale et économique de la plupart des pays en développement a également conduit à repenser les modèles de développement. En particulier, les politiques d'ajustement structurel ont dû être revues pour prendre en considération les aspects sociaux.

9. Enfin, les bouleversements en cours dans les pays d'Europe orientale et en Union soviétique et le coût social de la transformation de ces pays ont suscité une réflexion nouvelle de la communauté internationale sur le développement.

A. "Le développement du peuple, par le peuple et pour le peuple" 1/ : l'émergence d'une réflexion nouvelle sur le développement

10. Que le développement soit en fin de compte le fait du peuple n'est évidemment pas une découverte, mais cette réalité a récemment été réaffirmée avec une vigueur nouvelle. Il n'est pas exagéré de dire que la réflexion récente sur le développement, telle qu'elle prend corps non seulement dans le discours mais aussi dans les politiques des organisations internationales et des gouvernements, s'écarte à plusieurs égards des conceptions antérieures. D'abord, il est désormais admis que les grands problèmes sociaux comme la pauvreté, l'inégalité, la malnutrition et la maladie ne peuvent être résolus par le modèle dit de la "percolation", et qu'un authentique développement suppose qu'on s'attaque simultanément aux questions socio-politiques, économiques et écologiques.

11. Deuxièmement, reconnaître que le peuple est le principal moteur du développement signifie que la démocratie, la participation et le respect des droits de l'homme sont des conditions essentielles d'un développement soutenu et équilibré.

12. Troisièmement, l'accord se fait progressivement sur le rôle du secteur privé et celui du secteur public dans le développement. A la conviction que le secteur privé est plus dynamique et répond mieux aux exigences et aux besoins nouveaux de la société que le secteur public, en particulier du point de vue de l'efficacité économique, s'ajoute l'idée que le secteur public est un producteur irremplaçable de biens collectifs, comme la stabilité macro-économique, l'équipement et la justice sociale.

13. Ce consensus a récemment été consacré dans la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, dans laquelle les gouvernements ont défini une conception

commune de l'effort international de développement, une interprétation commune des faits et une philosophie commune. Dans la Stratégie, il est dit notamment :

"Il n'existe pas de panacée pour assurer le succès du développement, mais on note une convergence croissante de vues en ce qui concerne des formules plus efficaces de développement économique et social et les contributions que les secteurs privé et public, les particuliers et les entreprises, et même le respect des droits et des libertés démocratiques, peuvent apporter au processus de développement.

(...) La mise en valeur des ressources humaines, l'esprit d'entreprise et d'innovation et l'exploitation énergique des possibilités qu'offrent la science et la technique sont autant de facteurs qui, dans un contexte de liberté politique, de respect des droits de l'homme, de justice et d'équité, revêtent une importance capitale pour la croissance et le développement 2/."

Si la Stratégie reflète bien certains des nouveaux choix qui découlent de cette importance nouvelle donnée aux ressources humaines, la traduction de cette nouvelle conception en politiques concrètes propres à répondre aux besoins de chaque pays ne fait que commencer.

14. La Stratégie a été adoptée à un moment où des faits politiques nouveaux permettaient à l'ONU de se charger, dans le domaine économique et social, de fonctions plus importantes. Plusieurs suggestions différentes ont été faites sur les moyens de relancer l'activité de l'Organisation 3/. Par exemple, le rapport sur l'initiative de Stockholm pour la sécurité internationale et le gouvernement mondial (Common Responsibility in the 1990s), publié en avril 1991 4/, contient plusieurs propositions pour une relance de l'action de l'ONU dans le domaine économique et social. Les auteurs de cette initiative ont réaffirmé plusieurs objectifs pour l'an 2000 portant sur des questions de développement humain comme l'éducation primaire, l'égalité des garçons et des filles devant l'éducation et la santé infantile et maternelle 5/. De même, le rapport de la Commission Sud Le Sud face aux défis de l'avenir, publié en 1990, préconisait d'augmenter, dans les pays en développement, l'investissement consacré à la mise en valeur des ressources humaines 6/, et prônait une réforme des institutions internationales, en faisant valoir que "le renforcement du rôle de l'ONU dans la gestion de l'économie mondiale est le prolongement naturel de son mandat original, qui était de préserver la sécurité internationale" 7/.

B. La nouvelle conception du développement et les politiques des donateurs

15. Le désir des pays en développement d'accélérer la mise en valeur de leurs ressources humaines ne portera ses fruits que s'ils redoublent eux-mêmes d'efforts, en particulier en redistribuant leurs dépenses publiques. Mais le soutien résolu de la communauté des donateurs est de nature à faciliter et à accélérer cette entreprise.

16. L'importance nouvelle donnée au développement humain est en partie le fruit des changements politiques profonds qui ont eu lieu au cours des quelques dernières années. A l'échelon international, ce qui paraissait souvent n'être qu'un débat stérile sur le modèle idéal de développement a été remplacé par une démarche plus pragmatique : tenter d'améliorer le fonctionnement du système économique mondial. On s'est alors mis à rechercher des moyens de faire en sorte que tous les pays et tous les groupes sociaux, dans ces pays, tirent tous les avantages possibles du progrès économique et d'assurer une intégration plus étroite de tous les pays dans le système mondial 8/. Le fait que l'Union soviétique ait demandé à être admise aux institutions de Bretton Woods, en juillet 1991, traduit bien le désir de ce pays de s'intégrer pleinement à l'économie internationale.

17. Les gouvernements des pays de l'Est comme de l'Ouest, dont l'économie est plus développée, fonderont de moins en moins sur des critères stratégiques leurs décisions en matière d'aide au développement. Si, dans le passé, l'octroi d'une aide à des régimes qui ne respectaient pas les droits de l'homme et les libertés démocratiques fondamentales pouvait s'expliquer par la lutte mondiale permanente entre les deux systèmes rivaux, une aide fondée sur de tels principes ne saurait aujourd'hui être votée par aucun parlement. De plus, certaines indications donnent à penser qu'entre pays développés à économie de marché, une certaine convergence sur les questions de développement pourrait se faire jour. A la Communauté européenne de même qu'au Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), plusieurs facteurs militent en faveur d'une coordination plus étroite des politiques des Etats Membres en matière de coopération pour le développement 9/.

18. Si l'importance du développement humain est parfois présentée comme une nouveauté, cela ne rend pas justice au concept lui-même, que l'on fait ainsi passer pour une politique de développement parmi d'autres, susceptible d'être ultérieurement abandonnée. Or, son importance - et la garantie de sa pérennité comme principe politique - tient précisément à son manque de caractère exceptionnel et à son adéquation essentielle aux bases mêmes d'un système économique fondé sur le marché et fonctionnant dans la liberté politique. Son origine remonte à la fondation de l'économie politique en tant que discipline à part entière et à la question fondamentale que se sont posé les économistes classiques : "Qu'est-ce qui crée la richesse des nations?", ainsi qu'aux réponses qu'ils lui ont données. Pour les fondateurs de l'économie moderne, il allait de soi que les pays étaient "opulents" à la fois parce qu'ils avaient une population instruite et en bonne santé, capable d'accomplir la multitude de tâches que la division du travail imposait à une société moderne, et parce qu'ils avaient créé des institutions qui autorisaient et encourageaient les citoyens à se livrer librement à une activité économique 10/. Les gouvernements qui ont consacré "la presque totalité du revenu public à entretenir des gens non productifs" ou qui ont tenté de s'immiscer dans la gestion économique des entreprises n'ont pas fait progresser la prospérité collective 11/.

19. On a souligné à bon droit que les démocraties avaient généralement des armées moins nombreuses que les pays non démocratiques, et que les dépenses militaires d'un pays pouvaient l'amener à négliger d'investir dans le développement humain. Mais ce n'est là qu'un aspect des importantes différences entre ces deux types de pays dans la forme de leur société et dans la politique du développement suivie par eux. Dans certains pays, un grand nombre de personnes sont employées à rechercher et à arrêter ceux qui commettent des "délits économiques" qui ailleurs seraient considérés comme des activités légitimes, et à appliquer des règlements bureaucratiques qui entravent le commerce. La contrepartie est que le citoyen passe son temps à contourner les divers obstacles juridiques et administratifs à ce qui serait ailleurs une entreprise légitime. De plus, l'esprit d'entreprise lui-même se trouve considérablement inhibé par le désir de ne pas attirer l'attention des autorités.

20. Ces considérations ont été reprises dans la Déclaration adoptée par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), auxquels s'étaient joints les représentants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui se sont réunis en décembre 1989 au niveau des ministres de la coopération pour le développement et des responsables des organismes d'aide. Cette déclaration avait pour objet d'orienter les politiques de coopération pour le développement dans les années 90 et devait contribuer à l'instauration d'un dialogue entre pays développés et en développement 12/. On y affirme que les stratégies et politiques économiques et de développement doivent intégrer les objectifs et impératifs consistant à :

"encourager une croissance économique durable; permettre une participation plus large de l'ensemble de la population aux activités de production, avec un partage plus équitable du fruit de ces activités; assurer le respect de l'environnement et ralentir l'accroissement démographique dans les nombreux pays où il est trop important pour permettre un développement durable."

La Déclaration souligne l'importance du développement humain et des relations étroites qui existent entre succès économiques et libertés démocratiques :

"les investissements dans les ressources humaines sont indispensables à la croissance économique et à une plus grande équité : un rang plus élevé de priorité doit être accordé à la fourniture la plus large possible, et de façon durable et efficace, de services d'enseignement et de formation, de soins de santé de base, ainsi que des services de crédit et de conseils aux petits agriculteurs et entrepreneurs, y compris les femmes (...)

Une participation plus active des femmes au processus de développement à tous les niveaux est indispensable à un développement durable et participatif. (...)

Passer d'une économie paralysée par un excès de réglementation et par des monopoles publics et privés puissants, à une économie où les énergies productives de la population sont dynamisées et peuvent légitimement s'exprimer est une entreprise complexe. Il y a une relation vitale, dont on prend de plus en plus conscience aujourd'hui, entre des systèmes politiques ouverts, démocratiques et responsables, le respect des droits des individus et le fonctionnement efficace et équitable des systèmes économiques. (...)

Les formes de coopération de nature à favoriser des processus de prise de décisions de caractère plus participatif sont notamment celles consistant à encourager les coopératives, les associations du même type et les ONG (...)."

21. Les politiques d'aide doivent être adaptées "pour favoriser la mise en oeuvre de stratégies d'aide au développement répondant aux préoccupations énoncées dans la Déclaration". En même temps, ces orientations supposent "des investissements importants dans l'infrastructure physique et sociale", et les pays donateurs, dans la Déclaration, "reconnaissent qu'un effort d'aide sensiblement plus important devrait être consenti". Cependant,

"l'amélioration de la situation économique dans les pays (à économie de marché), la prise de conscience croissante par l'opinion publique des interrelations entre les problèmes de la pauvreté, de l'accroissement démographique et de la dégradation de l'environnement, et l'adoption de politiques et programmes efficaces par les pays en développement pour faire face à ces problèmes sont autant de facteurs qui jouent dans le sens d'une évolution plus positive du volume de l'aide".

22. Les politiques d'aide de certains pays se fondent désormais sur des critères inspirés par cette Déclaration. Par exemple, le Canada se propose de veiller à ce que "les activités de développement ne nuisent pas à l'environnement" et indique que "les considérations relatives aux droits de l'homme joueront un rôle important dans les décisions concernant l'aptitude d'ensemble des pays à bénéficier d'une aide" 13/. De son côté, le Danemark se préoccupe de plus en plus :

"la prise en compte dans le processus de développement des considérations d'environnement, des intérêts des femmes, du respect des droits de l'homme ainsi que de l'élargissement de la coopération avec les organisations non gouvernementales" 14/.

Dans un document d'orientation, les Pays-Bas ont expliqué que :

"la dépaupérisation sera dans les années qui viennent le principal objectif de la politique néerlandaise de développement. Elle reposera sur trois grands principes connexes : l'investissement dans la personne humaine, en particulier les pauvres, dans le but de relever leur capacité productive, la satisfaction des besoins élémentaires, et la participation des pauvres aux décisions politiques, par exemple en renforçant les organisations locales."

Sur la question de l'aide bilatérale, le document d'orientation néerlandais précise que l'un des critères du choix des pays est

"l'approbation de leurs politiques, c'est-à-dire à la fois de leur politique économique et de leurs choix dans le domaine socio-politique, y compris s'agissant des droits de l'homme, des femmes, des groupes défavorisés et des minorités, et de la politique de l'environnement" 15/.

23. Ce document d'orientation est l'une des analyses les plus récentes de la démarche que le Gouvernement néerlandais entend mettre en oeuvre s'agissant de la coopération pour le développement. Les gouvernements des pays développés à économie de marché réexaminent leur politique de développement et sont en général d'accord sur leurs principaux éléments. De même, on peut s'attendre à ce que la conception que les pays développés à économie de marché ont du développement se reflétera dans les positions que prendront leurs représentants dans les organes directeurs des institutions spécialisées des Nations Unies et des institutions financières multilatérales, et qu'elle influencera la répartition de leurs contributions volontaires aux programmes et aux projets de ces institutions.

24. Le Comité du développement (Comité ministériel conjoint sur le transfert de ressources réelles aux pays en voie de développement) a abordé directement deux questions importantes qui font partie intégrante de la mise en valeur des ressources humaines : la réduction de la pauvreté et l'amélioration du rôle économique des femmes dans le développement. A sa dernière séance, le 30 avril 1991, le Comité a décidé qu'il examinerait, à la séance suivante, la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement. Cette préoccupation occupe une place grandissante dans les travaux de la Banque mondiale et des banques régionales de développement. Par exemple, en 1989, la Banque asiatique de développement, suivant en cela les recommandations d'un groupe extérieur d'économistes du développement 16/, a réexaminé et mis à jour ses politiques dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la population. C'est ainsi que par rapport à 1989, les fonds consacrés aux projets intéressant l'éducation ont pratiquement triplé en 1990 17/. Aucun projet portant exclusivement sur la population n'a encore été financé, mais divers projets intéressant le secteur de la santé et de la population ont une composante "population". Dans ce secteur, le but de l'assistance technique consultative est de renforcer l'achat et l'entretien de matériel médical, d'élaborer des plans nationaux en matière de santé publique, de personnel de santé et de formation médicale, de développer les plans directeurs nationaux des services hospitaliers, et de financer des études de santé publique. Une aide est également dispensée pour organiser des séminaires sur l'utilisation des services sanitaires en milieu rural et sur le financement des soins de santé.

C. Contribution des organismes des Nations Unies

25. Les contributions des organismes des Nations Unies sont diverses. D'abord, certains organismes ont publié des rapports importants qui ont eu un grand retentissement et qui ont aidé à infléchir les grandes orientations en

matière de coopération pour le développement. Deuxièmement, ces organismes remplissent une fonction essentielle dans le suivi et l'étude du développement social. Troisièmement, dans leurs activités opérationnelles, ils consacrent d'importantes ressources au développement humain.

1. Le dialogue sur le développement humain

26. Un grand nombre d'institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies sont attachés à un aspect ou à un autre du développement humain et se sont toujours efforcés d'en affirmer la priorité dans le processus de développement. Pourtant, les crises qui ont frappé de nombreux pays en développement au cours des années 80 ont ravivé la préoccupation profonde que suscitait la négligence générale dont la dimension humaine était l'objet dans les politiques de développement. Les gouvernements ont été contraints à des replis et à des ajustements, dont souvent leurs budgets dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale ont été les premières victimes, alors que dans le même temps, les crises économiques elles-mêmes avaient tendance à frapper les groupes pauvres et vulnérables. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a lancé une grande campagne visant à appeler l'attention sur les souffrances imposées aux enfants, aux mères, aux femmes et, d'une manière générale, aux plus pauvres. Dans d'autres organismes des Nations Unies et dans les pays donateurs, les pressions se sont multipliées et, au bout de quelques années, les institutions financières internationales ont réagi en infléchissant l'orientation de leurs programmes. En 1990 et en 1991, le PNUD et la Banque mondiale ont également publié des rapports importants.

27. En 1990, le PNUD a publié le premier Rapport mondial sur le développement humain, dans lequel il a plaidé avec éloquence en faveur d'une approche du développement orientée vers les besoins de la population et a tenté de définir un étalon du développement humain appelé "indicateur composite de développement humain" (IDH), qui montrait que certains pays riches n'avaient pas de bons résultats en matière d'alphabétisation ou de santé tandis que certains pays pauvres enregistraient des résultats sensiblement meilleurs que d'autres pays tout aussi pauvres 18/.

28. Le Rapport mondial sur le développement humain 1991 portait essentiellement sur les efforts concertés en vue de financer le développement humain. Il contenait un projet d'indicateur de liberté humaine et préconisait des coupes sombres dans les budgets militaires des pays en développement. Il critiquait également le mode d'allocation de l'aide publique au développement internationale pour avoir négligé l'enseignement primaire, les soins de santé primaires et le développement rural 19/.

29. Dans le rapport, le PNUD soulignait la nécessité, dans de nombreux pays en développement, de procéder à des réformes politiques destinées à promouvoir la participation de la population et, en particulier, à : a) encourager la liberté démocratique; b) invoquer l'intérêt commun; c) composer avec les groupes forts susceptibles de résister aux réformes parce qu'ils seraient affectés par la réallocation des ressources; d) développer les groupes sociaux

les plus faibles grâce à une décentralisation de la prise de décisions; e) faciliter l'accès des pauvres au crédit; et f) coordonner les pressions de l'extérieur 20/.

30. Dans le Rapport sur le développement dans le monde 1990, la Banque mondiale a examiné l'efficacité des politiques nationales dans l'optique des objectifs de développement, y compris la réduction ou l'élimination de la pauvreté. Il ressort de ses conclusions que les politiques les plus efficaces ont été celles consistant à promouvoir une forme de croissance qui utilise efficacement la main-d'oeuvre et investit dans le capital humain des pauvres. Etablie sur la base des conclusions du rapport, la stratégie sur laquelle la Banque mondiale fondera ses efforts en vue de réduire le nombre de pauvres dans les pays en développement aura deux volets : a) encourager une croissance économique fondée sur une large base en vue de créer des possibilités de revenus pour les pauvres; et b) permettre aux pauvres d'avoir accès à des services sociaux fondamentaux de manière à lutter contre la malnutrition, la mauvaise santé, l'analphabétisme, les taux de fécondité élevés et le manque de compétences utilisables. Selon le Rapport,

"cette double démarche est la stratégie de base qui est envisagée pour lutter contre la pauvreté. Chacun des deux éléments est essentiel. Le premier consiste à donner aux pauvres la possibilité d'utiliser la plus abondante de leurs ressources - leur force de travail. Le second vise à améliorer immédiatement leur bien-être et à les doter de moyens accrus pour mettre à profit les possibilités qui viennent d'être créées 21/."

31. Le Rapport sur le développement dans le monde 1991 était intitulé "Le défi du développement" 22/. La conclusion en était que le progrès technologique est un élément clef du développement. Par conséquent, la Banque mondiale appuiera le transfert des techniques afin de compléter la stratégie à deux volets mentionnée ci-dessus.

32. Les recommandations de la Banque mondiale sont, à maints égards, similaires à celles du PNUD. Les deux institutions estiment qu'en vue de créer des possibilités pour les pauvres et de leur permettre de participer à la croissance, les politiques nationales doivent s'organiser autour de trois grands axes : a) encourager le développement rural; b) développer l'infrastructure et les services publics; c) concentrer les investissements publics et les subventions de l'Etat dans les régions pauvres en ressources mais fortement peuplées où les possibilités de croissance sont limitées 23/.

33. A l'instar du PNUD, la Banque mondiale a souligné la nécessité de rationaliser les dépenses sociales et a recommandé aux pays en développement d'accroître leurs investissements dans la mise en valeur des ressources humaines et d'améliorer la qualité et la composition de leurs investissements humains, en réorientant les ressources de l'enseignement supérieur vers l'enseignement primaire et des systèmes coûteux de soins de santé curatifs vers des systèmes de soins de santé primaires.

2. Surveillance du développement humain

34. Les organismes des Nations Unies ont joué un rôle actif dans : a) la surveillance des tendances en matière de développement social et b) l'élaboration et l'amélioration d'indicateurs sociaux.

35. Les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que les commissions régionales, suivent en permanence l'évolution des secteurs sociaux relevant de leur compétence et réalisent des études spéciales sur des problèmes sociaux, à la demande des Etats Membres. Les rapports qu'elles produisent régulièrement, souvent annuellement, ont contribué à attirer - et à maintenir - l'attention de la communauté internationale sur des questions particulièrement graves et ont préconisé des politiques précises dont la mise en oeuvre influencerait sur de nombreux aspects du développement humain. Par exemple, dans La situation des enfants dans le monde, l'UNICEF plaide en faveur d'un "ajustement à visage humain", eu égard à la détérioration systématique de la santé et du bien-être des enfants. Les institutions présentent souvent une analyse détaillée avec statistiques à l'appui. C'est le cas par exemple des Enquêtes mondiales sur l'alimentation et de la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, études publiées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Etat de l'environnement dans le monde, publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et du Rapport sur la situation sanitaire dans le monde, publié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

36. Le Secrétariat, quant à lui, a publié notamment l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, établie par la Division de la promotion de la femme de l'Office des Nations Unies à Vienne avec la collaboration d'autres organismes du système, le Rapport sur l'état de la population mondiale, établi par le Fonds des Nations Unies pour la population, et le rapport intitulé World's Women 1970-1990: Trends and Statistics (Rapport mondial sur les femmes, 1970-1990 : Tendances et statistiques), établi par le Bureau de statistique en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales internationales, la Division de la promotion de la femme, l'UNICEF, le FNUAP et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

37. Dans certains cas, les chiffres parlent d'eux-mêmes et leur publication en temps opportun est indispensable pour la surveillance de la situation sociale dans le monde. C'est le cas par exemple des statistiques publiées par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU, la FAO, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), lesquelles servent à leur tour à l'établissement des rapports généraux sur le développement humain mentionnés ci-dessus. Par ailleurs, les services de statistique du système des Nations Unies mettent au point toute une gamme d'outils méthodologiques propres à faciliter la collecte de données sociales et leur comparaison aux fins de surveillance sur les plans national et international.

38. Au sein du Secrétariat, la surveillance des tendances mondiales en matière de développement social est assurée par le Département des affaires économiques et sociales internationales et l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Département publie tous les quatre ans le Rapport sur la situation sociale dans le monde, un rapport intérimaire étant publié entre deux rapports 24/. Le Département surveille également les tendances démographiques et rend compte de la situation dans ce domaine.

39. De nombreux domaines sociaux relèvent de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui exécute des programmes spéciaux pour la promotion de la femme, la prévention du crime et la justice pénale, la famille, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes âgées. Il ne se limite pas aux activités de surveillance mais participe également à la formulation de nouvelles normes internationales. Il y a lieu de noter en particulier les principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale dans un avenir proche. L'Office des Nations Unies à Vienne finance des activités opérationnelles visant à renforcer la capacité des pays dans le domaine de la conception, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des politiques et programmes sociaux.

40. C'est au Conseil économique et social, normalement par l'intermédiaire de la Commission du développement social, et par la suite à l'Assemblée générale, qu'il est rendu compte des activités du Département des affaires économiques et sociales internationales et de l'Office des Nations Unies à Vienne dans le domaine social. Il est rendu compte directement de certaines activités à l'Assemblée générale.

41. Les institutions spécialisées des Nations Unies ont largement contribué à la mise au point d'indicateurs sociaux. Le Manuel des indicateurs sociaux de l'ONU constitue un instrument important pour la promotion de cette activité. Au cours de la dernière décennie, on a mis l'accent dans ce domaine sur la conception d'indicateurs orientés vers le progrès permettant de mesurer les conditions sociales et les niveaux de vie et d'indicateurs intersectoriels axés sur des sous-groupes de la population tels que les femmes. Des aperçus généraux ont été effectués par exemple dans le cadre du Programme interinstitutions de surveillance alimentaire et nutritionnelle parrainé par l'UNICEF, la FAO et l'OMS. Le projet du PNUE, de la Commission économique pour l'Europe et du Bureau de statistique visant à créer des indicateurs pour mesurer l'état de l'environnement constitue un autre exemple de coopération.

42. Des organismes des Nations Unies participent à la mise au point de systèmes d'indicateurs sociaux intégrés basés sur des modèles. Conformément aux recommandations de la première Conférence régionale sur la lutte contre la misère, tenue à Carthagène (Colombie) en 1988, le PNUD et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) exécutent un projet commun en vue de mettre au point un système d'indicateurs sociaux qui permettra de mieux mesurer la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes. D'autres organismes des Nations Unies ont contribué au projet en fournissant des indicateurs applicables à la qualité du logement, à la fréquentation scolaire et au coefficient de dépendance.

43. Le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU, le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et l'OMS collaborent à l'élaboration d'un programme interinstitutions pour suivre la réalisation des objectifs sociaux, qui a été proposé pour aider les pays en développement. Au cours de la phase initiale du programme, des activités pilotes ont été effectuées dans le cadre de cinq missions organisées en vue d'évaluer les données actuellement disponibles pouvant servir à la surveillance sociale, en particulier dans le cadre des domaines prioritaires de développement définis par les institutions participantes compte tenu des mandats qui leur ont été assignés et des indicateurs internationalement reconnus dans des domaines précis.

44. Au cours des débats sur les statistiques et les indicateurs sociaux qui ont eu lieu à sa vingt-cinquième session 25/, la Commission de statistique a reconnu qu'à l'occasion de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, les organismes des Nations Unies devraient se concerter et diffuser des méthodes de compilation d'indicateurs permettant d'évaluer les facteurs humains et l'incidence sociale du développement 26/.

45. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des mécanismes de coordination internationale dans le domaine des statistiques établis par le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC) et vise à assurer :

a) Des capacités et programmes statistiques appropriés au niveau national, notamment pour la collecte, le traitement, la compilation, la diffusion et l'analyse de données;

b) L'efficacité de l'examen et de la coordination des méthodes utilisées pour sélectionner et définir les indicateurs nécessaires, et la mise au point de méthodologies statistiques sous-jacentes propres à assurer la validité et la comparabilité des résultats et à faire en sorte qu'ils soient disponibles en temps voulu;

c) L'analyse et la diffusion d'indicateurs comparables et de la documentation d'appui aux niveaux national, régional et international;

d) La mobilisation et la coordination efficaces de ressources bilatérales et multilatérales pour la coopération technique dans le domaine des statistiques pour financer l'ensemble des activités de surveillance.

46. La Commission de statistique a approuvé cette initiative à ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions, dans le cadre des débats relatifs aux statistiques et indicateurs sociaux.

47. Au cours des débats qui ont eu lieu lors de sa vingt-sixième session, la Commission a reconnu que les problèmes technologiques et les problèmes d'organisation et d'orientation que présente la surveillance étaient énormes, et qu'il fallait maintenant prendre de toute urgence des mesures pour mettre en train un programme majeur. Les tendances négatives enregistrées en matière de développement humain dans de nombreux pays pendant les 10 dernières années

avaient appelé de nouveau l'attention sur la nécessité d'une meilleure surveillance et de meilleurs indicateurs et démontré clairement que des mesures s'imposaient de toute urgence. De nouvelles possibilités et une nouvelle prise de conscience des problèmes et disparités sociaux pourraient appuyer et soutenir un programme rationnel de surveillance. La Commission a noté un certain nombre d'activités et d'initiatives régionales déjà en cours qui fournissaient une expérience et une impulsion essentielles dans le domaine des statistiques et des indicateurs sociaux, tel le nouveau rapport annuel sur le développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes, publié parallèlement au rapport annuel de la CEPALC sur le développement économique.

48. La Commission a souligné que les programmes et les services nationaux de collecte de données ne devaient pas être surchargés et qu'il ne fallait pas entreprendre de nouveaux programmes susceptibles de faire double emploi avec des programmes existants ou de leur faire concurrence. Elle a reconnu qu'il était indispensable de définir soigneusement les priorités dans le domaine statistique et de faire pleinement usage des données collectées dans le cadre du Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages, du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires parrainé par l'Agency for International Development des Etats-Unis (USAID), du projet panarabe pour le développement de l'enfant exécuté par la Ligue des Etats arabes, du Programme interinstitutions de surveillance alimentaire et nutritionnelle parrainé par l'UNICEF, la FAO et l'OMS, ainsi que de l'Etude de la mesure des niveaux de vie et du programme sur la dimension sociale de l'ajustement structurel, exécutés tous deux par la Banque mondiale.

49. La Commission a examiné dans le détail l'importance de la coordination à trois niveaux : entre les institutions au sein d'un pays donné, entre les organisations internationales aux niveaux national et international, et entre les pays et les organisations internationales. Ces efforts devraient viser notamment à assurer une coordination et un accord quant au choix et aux spécifications techniques des indicateurs utilisés pour la surveillance. La Commission a noté avec préoccupation que les services statistiques nationaux devaient traiter avec une multitude d'institutions multilatérales et bilatérales intéressées par les questions de statistique et de surveillance, dont un grand nombre traitaient directement avec d'autres ministères techniques de leur gouvernement. Elle a recommandé que les organisations participant aux activités de surveillance et d'évaluation sociales redoublent d'efforts pour que le programme puisse bénéficier, aux niveaux national, régional et international, de la participation la plus large possible et du maximum de contributions, étant entendu que la priorité devait être donnée à un ensemble limité d'indicateurs. La Commission a aussi suggéré que les organisations et pays participants oeuvrent de concert pour optimiser la rentabilité des activités de collecte, de tabulation et d'analyse des données relatives aux indicateurs et, par la coordination, des activités internationales visant à rendre compte de la situation sociale.

III. ACTIVITES OPERATIONNELLES DES ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

50. Ces dernières années, les organisations du système des Nations Unies ont considérablement intensifié leurs efforts de mise en valeur des ressources humaines dans les domaines relevant de leurs compétences respectives. On s'est particulièrement attaché dans presque toutes les activités opérationnelles, et notamment les opérations sur le terrain, à créer des capacités nationales afin que les projets ou programmes puissent devenir autonomes. La formation est donc un élément important de la plupart des projets ou programmes. C'est manifestement le cas lorsqu'on impartit des compétences précises telles que le contrôle du trafic aérien ou la navigation portuaire, mais il est parfois plus difficile d'identifier au juste les compétences en question. Cependant, lorsqu'un projet ou programme comporte un transfert de techniques, on s'efforce toujours de renforcer les capacités nationales au cours de la période d'exécution.

51. Par exemple, au Secrétariat, une des principales tâches du Département de la coopération technique pour le développement de l'Organisation des Nations Unies consiste à renforcer les capacités du personnel national de contrepartie lors de l'exécution des différents programmes ou projets, soit directement, soit en liaison avec d'autres organismes du système.

52. On a rendu compte ci-après des opérations et activités des organismes du système, en se fondant sur leur propre contribution au présent rapport.

A. Activités en cours

1. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

53. Les objectifs et stratégies concernant les enfants et le développement dans les années 90 adoptés par le Conseil d'administration de l'UNICEF portent sur toute une gamme de problèmes tels que la réduction de la mortalité, de la morbidité et de la malnutrition, l'accès aux services essentiels de santé et d'enseignement ou l'attention à accorder aux besoins des femmes et des enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles. Le Sommet mondial pour les enfants, tenu en septembre 1990, a adopté le Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, qui vise à réaliser et à appliquer ces buts et ces stratégies, et notamment les deux grands objectifs suivants :

"D'ici à l'an 2000, universaliser l'éducation de base et faire en sorte qu'au moins 80 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire achèvent le cycle d'enseignement primaire"; et

"Réduire au moins de moitié par rapport à 1990 l'analphabétisme chez les adultes, en particulier chez les femmes."

54. L'enseignement primaire est indispensable au développement de l'enfant. En 1990, la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande), a réaffirmé ce principe, que le Comité mixte Unesco/UNICEF des directives en matière d'éducation a adopté. L'UNICEF donne maintenant à son personnel hors siège des instructions visant à traduire dans la réalité les résultats de la Conférence de Jomtien. On examine actuellement une stratégie décennale visant à orienter les activités de l'UNICEF dans les différents pays et il est prévu d'augmenter l'aide financière de 300 % au cours des années 90.

55. En application des recommandations du Conseil d'administration de l'UNICEF de 1991, le Comité mixte Unesco/UNICEF des directives en matière d'éducation examinera les domaines prioritaires suivants : créer un système de suivi, assurer l'accès des filles et des femmes à l'enseignement, former le personnel, renforcer la capacité de planification, promouvoir les expériences novatrices, appuyer les activités de soins aux enfants, étudier la possibilité de fournir des apports stratégiques de façon massive et entreprendre des efforts concertés pour définir l'éthique et le contenu de l'éducation de base.

56. Comme la création de moyens permanents d'assurer l'éducation de base requiert des structures coûteuses et complexes, l'UNICEF financera des moyens provisoires et des locaux temporaires tandis que, de leur côté, les pays dispenseront un enseignement périscolaire et mettront en place d'autres modes d'apprentissage. Les initiatives du Comité du progrès rural du Bangladesh illustrent l'instauration d'une méthode efficace permettant de faciliter l'éducation des enfants.

57. Pour répondre aux besoins des filles, il faudra trouver des incitations visant à rendre l'école attrayante et à retarder l'âge du mariage.

58. Les programmes de développement du jeune enfant feront participer la famille et la collectivité à la préparation des jeunes enfants pour leur permettre de tirer parti de l'enseignement scolaire et des autres types d'apprentissage.

59. Pour donner suite au Sommet mondial pour les enfants, les gouvernements prépareront des programmes d'action nationaux afin de mettre en oeuvre l'engagement qu'ils ont pris d'assurer la survie, le développement et la protection de l'enfant. L'UNICEF prépare des directives pour les aider dans cette voie. L'Initiative conjointe PNUD/ONU/UNICEF de développement humain au niveau des pays participera à cet effort et aidera aussi les gouvernements à préparer une stratégie de développement humain pour les années 90.

60. L'UNICEF collabore avec l'OMS, le FNUAP, l'UNESCO et l'OIT à la mise au point d'une série d'indicateurs sociaux, notamment d'indicateurs sur les taux de fréquentation des écoles et les résultats scolaires et les taux d'alphabétisme, qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la Stratégie internationale du développement. L'UNICEF souligne à cet égard que l'analyse des données concernant les secteurs sociaux ne doit pas servir seulement à concevoir une politique pour les secteurs sociaux, mais aussi, parallèlement à celle des données économiques courantes, à concevoir une politique

macro-économique. En outre, pour suivre le progrès social, les pays doivent pouvoir disposer de mécanismes appropriés de collecte, d'analyse et de diffusion des données.

2. Programme des Nations Unies pour le développement

61. Pour s'acquitter de sa mission qui consiste à aider les pays en développement à mettre en valeur leurs ressources humaines, le PNUD use de deux méthodes : a) il appuie des programmes et d'autres initiatives visant à axer le processus de développement sur les personnes, grâce à l'enseignement, à la participation des collectivités locales, à la science et à la technique et à l'intégration des femmes dans le processus de développement; b) il apporte sa coopération technique pour renforcer ou créer, tant au niveau individuel qu'à celui des institutions, dans tous les domaines appropriés du développement, une capacité nationale qui permette la réalisation des buts et objectifs fixés.

62. Pour aider les gouvernements à envisager la mise en valeur des ressources humaines dans une perspective d'ensemble, le PNUD appuie deux initiatives : a) la préparation d'une série annuelle de Rapports sur le développement humain, qui constitue un moyen d'échanger des informations sur les idées et les expériences dans ce domaine; et b) dans la lignée de ces Rapports, l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies générales de développement humain au niveau des pays qui exigent l'intégration des efforts des différentes institutions, ces stratégies étant de nature multisectorielle ou intersectorielle. Les Rapports, les stratégies et les évaluations du développement humain dans tel ou tel pays portent généralement sur une question particulière tout en étudiant ses liens avec d'autres domaines d'action pertinents. Le premier Rapport traitait de la mise en valeur des ressources humaines, tandis que le deuxième est axé plus spécifiquement sur le financement de cette mise en valeur 27/.

63. L'aide du PNUD dans le domaine du développement humain comprend diverses activités visant à atteindre des objectifs tels que la réduction de la pauvreté, la participation des ONG et des collectivités, l'intégration des femmes dans le développement, les systèmes de crédit à petite échelle, la science et la technique, l'éducation de base, la survie et la santé humaines et la lutte contre l'épidémie de SIDA.

3. Organisation internationale du Travail

64. L'OIT s'efforce surtout de renforcer l'efficacité des systèmes nationaux de formation professionnelle et la qualification de la main-d'oeuvre dans les secteurs nationaux prioritaires. Son aide s'adresse aux établissements de formation aux niveaux national, local ou sectoriel. Le programme de formation professionnelle est axé sur les problèmes des populations rurales, du secteur non structuré et des groupes désavantagés tels que les femmes, les jeunes chômeurs ruraux, les réfugiés et les travailleurs âgés. Le programme encourage aussi l'adoption de politiques nationales intégrées de formation en aidant à moderniser les systèmes de formation et à en améliorer la performance.

65. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, les activités de l'OIT visent à encourager l'égalité des chances de formation et d'emploi pour les personnes handicapées.

66. Les autres domaines d'activité de cette organisation comportent la fourniture d'une aide technique aux pays africains pour améliorer les compétences des responsables de la réadaptation professionnelle sur le plan des méthodes et des recherches; le lancement en 1991 d'un programme international pour l'élimination du travail des enfants; et l'offre permanente de services consultatifs pour la formulation de projets dans les domaines de l'emploi, de la planification de la main-d'oeuvre, du travail et de la démographie.

4. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

67. La FAO aide à doter les populations rurales et les collectivités agricoles de la capacité de s'aider elles-mêmes, grâce à des activités d'enseignement, de vulgarisation et de formation, et en encourageant les producteurs primaires à participer à la transformation de l'agriculture.

68. Le programme d'assistance technique de la FAO comprend le développement des connaissances et des techniques locales, le renforcement du personnel et des institutions nationaux et la promotion de l'utilisation des ressources et moyens locaux, sans exclure le recours, en fonction des besoins, à d'autres méthodes et matériaux de formation, ainsi qu'aux techniques modernes de communication et aux micro-ordinateurs.

69. Outre les petits exploitants, cette assistance s'adresse également aux femmes et aux jeunes ruraux. La FAO vient en aide à ces groupes en formant des animateurs et en menant des activités d'éducation périscolaire.

70. Les activités du programme ordinaire comprennent la formation en groupes, l'octroi de bourses, l'organisation de voyages d'études et le renforcement des institutions. Les bénéficiaires des activités de formation sont les décideurs, les planificateurs, les gestionnaires locaux, les éducateurs/instructeurs, les techniciens, le personnel des services de formation et de vulgarisation, ainsi que les producteurs primaires. En 1989, environ 105 000 personnes ont reçu une formation, et près de 3 000 bourses et voyages d'études ont été offerts pour la préparation de diplômes d'enseignement supérieur ou pour une formation spécialisée. En outre, plus de 200 projets agricoles ont permis d'atteindre un grand nombre d'agriculteurs.

71. Les femmes vivant en milieu rural bénéficient de plus en plus des activités de formation sur le terrain. La proportion d'institutrices est passée de 10 % du total en 1982 à 29 % en 1989. On forme les jeunes ruraux à faire de l'animation rurale et on leur donne un savoir-faire technique.

72. Les populations rurales participent à tous les aspects de l'exécution des projets, depuis leur définition jusqu'à leur évaluation. Les gens prennent part également à la mise en place et à la gestion quotidienne des institutions administratives, sociales et économiques telles que les coopératives.

73. Le but du Plan d'action forestier tropical est d'augmenter les capacités nationales grâce à des programmes communautaires de foresterie comprenant des activités de vulgarisation, d'éducation et de formation.

74. Conformément à la stratégie adoptée par la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches de 1984, cette organisation dispense une formation, organise des ateliers, prépare et distribue des directives et du matériel pédagogique et organise des échanges de données d'expérience en matière de gestion et de développement des pêches à l'intention de fonctionnaires de divers niveaux et d'autres intervenants du secteur des pêches.

75. La FAO travaille avec des organisations communautaires et non gouvernementales à élargir la participation de la population aux programmes de développement, de vulgarisation, d'enseignement et de formation agricoles. Les activités que mènent les organisations non gouvernementales à l'appui des politiques et stratégies nationales et des programmes sont coordonnées par les institutions ou organismes publics compétents.

76. L'Equipe spéciale sur le développement rural est le principal mécanisme interinstitutionnel permettant à la FAO de travailler avec les autres institutions des Nations Unies sur les questions relatives à la mise en valeur des ressources humaines. Au sein du Groupe de travail intersecrétariats sur l'éducation dans le domaine de l'agriculture, la FAO, l'Unesco et l'OIT travaillent en collaboration étroite sur les questions d'enseignement et de formation en milieu rural.

77. La FAO a des liens très étroits avec le PNUD, le FNUAP et l'UNIFEM en ce qui concerne les activités d'exécution des programmes et des projets. La FAO se tient de même en étroit contact avec le PNUD en tant qu'agent d'exécution de projets financés par celui-ci. Environ 30 % de ces projets comportent un élément important de mise en valeur des ressources humaines. Dans le domaine de l'éducation en matière de population, le financement du FNUAP a continué d'augmenter. Des consultations régulières avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement se poursuivent dans des domaines tels que les questions d'investissement liées à la vulgarisation, à l'enseignement et à la formation agricoles ainsi qu'avec le PNUD, l'Unesco, l'OMS et le FNUAP sur les questions d'éducation et de formation en matière d'écologie.

5. Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

78. L'éducation et la science jouent un rôle essentiel dans le processus de développement durable à long terme; en fait, le développement humain est enraciné dans l'éducation et la culture. Les activités de l'Unesco dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines sont axées sur l'éducation de base, l'enseignement supérieur et la formation scientifique et technique en sciences naturelles et en ingénierie. L'Unesco réalise d'autre part un grand programme intitulé "Contribution de l'Unesco aux études prospectives et aux stratégies relatives au développement", qui concerne la

mise en valeur des ressources humaines. Dans le cadre de ce programme, les spécialistes du développement reçoivent une formation notamment sur les sujets suivants : a) stratégies et options pour la mise en valeur des ressources humaines dans la perspective d'un développement durable; b) rôle de la dimension culturelle dans les programmes et projets de développement; c) harmonisation des politiques de développement et de la préservation de l'environnement aux niveaux local et international; d) rôle des études prospectives dans la formulation et l'exécution des projets de développement; et e) innovations institutionnelles en faveur du développement.

79. Dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel, les plans de développement tiendront compte des facteurs socioculturels. L'Unesco aide aussi les pays à renforcer leurs capacités nationales d'administration publique du développement et à formuler et préparer des projets de coopération dans les domaines relevant de sa compétence.

6. Organisation mondiale de la santé

80. L'OMS, estimant que les pays en développement doivent disposer, dans la mesure de leurs moyens, des catégories de personnel et des effectifs nécessaires pour mettre en oeuvre leur stratégie nationale de la santé, aide ces pays à se doter d'un personnel ayant des compétences scientifiques, techniques et administratives et capable de contribuer au mieux au grand objectif de La santé pour tous.

81. L'OMS s'attache à constituer un fonds de compétences humaines qui permette aux pays d'assurer eux-mêmes les actions et les services requis. A peu près la moitié des fonds du budget ordinaire qui sont consacrés à cet objectif sert à financer des bourses, entre autres des bourses de formation à la recherche, notamment à la recherche sur les maladies tropicales, la reproduction humaine et, dans une moindre mesure, le SIDA.

82. L'OMS s'attache aussi à renforcer les structures de la formation, et à améliorer les méthodes pédagogiques et elle met au point un programme sur les matériaux servant à l'enseignement des questions de santé.

83. L'OMS continue à se pencher sur les conditions générales faites au personnel de la santé. L'action menée pour améliorer la gestion de ces effectifs porte sur les conditions d'emploi, les perspectives de carrière et la formation permanente, de façon que le personnel reste longtemps en fonction, élargisse ses connaissances et ses qualifications et travaille avec efficacité.

84. L'idée de susciter des influences directrices pour mieux promouvoir la santé pour tous est née du constat que ce sont les personnes ayant le plus d'autorité qui peuvent le mieux plaider pour la santé. Les infirmières et de façon générale les femmes qui oeuvrent dans ce secteur peuvent entrer dans ce rôle. C'est pourquoi l'OMS collabore avec des centres nationaux qui s'emploient à développer les soins infirmiers, les aidant à réorienter les programmes, à améliorer les systèmes d'information et à susciter des volontés influentes dans leur domaine.

85. L'enseignement médical évoluant rapidement, l'OMS aide des centres et des organisations non gouvernementales à mettre au point des moyens d'évaluation qui permettent de suivre cette évolution et de faire de rapides analyses de situation. Elle insiste sur la nécessité d'inculquer aux professionnels de la santé, dès les premiers enseignements et jusqu'à l'éducation permanente, des méthodes de base, par exemple la manière de résoudre les problèmes.

86. Pour aider à accroître le nombre de maîtres et les matériaux d'enseignement disponibles, l'OMS organise dans le cadre d'un programme interrégional consacré aux matériaux servant à l'enseignement des questions de santé, des réunions techniques et établit des publications spécialisées. Une trentaine de pays en développement participent à l'élaboration de matériaux adaptés aux conditions locales, collaborant dans les travaux d'étude, échangeant du personnel et des moyens de formation et mettant en commun les auxiliaires d'enseignement.

7. Banque mondiale

87. La Banque mondiale prévoit de travailler au développement en investissant durant les 10 dernières années de ce siècle dans les ressources humaines. Les prêts destinés à favoriser la constitution d'un potentiel humain ont déjà augmenté, passant de 2,8 % en 1987 à 11,7 % du total des engagements en 1990. L'effort portera sur l'éducation, la démographie, la santé et la nutrition et l'intégration des femmes dans le courant général du développement.

88. Les prêts destinés aux secteurs de l'enseignement dépasseront dans les trois années qui viennent 1,5 milliard de dollars par an. En 1990, ils étaient déjà supérieurs à un milliard de dollars, 40 % des 21 projets visent à améliorer l'enseignement primaire et secondaire. Plusieurs de ces projets sont conçus pour favoriser la scolarisation des filles.

89. Le cadre de mesures en faveur de l'enseignement primaire comprend des actions visant à améliorer les conditions d'apprentissage, à préparer et motiver les maîtres et à renforcer les administrations nationales responsables du secteur de l'enseignement. On s'attachera à faire ouvrir plus largement l'enseignement à toutes les couches de la population, à obtenir un meilleur financement de l'enseignement primaire et à assurer un surcroît d'assistance de la part des donateurs bilatéraux et multilatéraux, dont la Banque mondiale elle-même.

90. Les prêts de la Banque destinés à soutenir des objectifs démographiques et des actions dans le domaine de la santé et de la nutrition ont augmenté en 1990 de quelque 70 % par rapport à 1989, où ils représentaient un total de 550 millions de dollars. A peu près les deux tiers des projets se rapportaient à la santé, mais on prévoit une augmentation des prêts pour les opérations concernant la démographie et la nutrition.

91. La Banque mondiale apporte également sa contribution à des programmes sectoriels comme ceux qui sont consacrés à la recherche et à la formation sur les maladies tropicales, à la lutte contre l'onchocercose, à la reproduction

humaine, à la maternité sans risques, aux moyens d'assurer la survie des enfants, au Programme mondial de lutte contre le SIDA et aux travaux sur la question de la nutrition, qu'accomplit à l'ONU le Sous-Comité du CAC spécialisé en la matière.

92. S'agissant de l'intégration des femmes dans le courant général du développement, on cherche d'abord à accroître la productivité économique et les revenus de ce groupe. L'effort porte en priorité sur l'enseignement secondaire, la protection de la maternité, y compris les services de planification familiale et de santé, la formation agricole, l'accessibilité au crédit et l'aide au lancement d'entreprises, et l'accès au marché du travail. La Banque s'étant fixé pour objectif de tenir pleinement compte des besoins des femmes dans son action, 43 % des projets de 1991 comportent des éléments conçus pour favoriser l'intégration de ce groupe dans le courant de développement. Dans les plans d'évaluation et d'action qu'elle établit individuellement pour les pays, elle continuera de mesurer ce que les femmes peuvent apporter au développement national, en considérant les politiques qui ont des incidences sur le bien-être et la productivité, de même que les obstacles structurels qui empêchent les progrès.

8. Fonds monétaire international

93. Le Fonds monétaire international n'est pas chargé au premier chef de soutenir les actions entreprises pour mettre en valeur les ressources humaines. Il aide simplement les pays en développement qui font partie de ses membres à s'assurer une croissance de qualité, laquelle leur permet alors de se doter de ressources humaines beaucoup plus aptes. Les programmes d'aménagement structurel qu'il épaulé sont conçus pour favoriser une répartition plus efficace des ressources et ainsi aider les pays à se donner les moyens de réaliser des programmes de nutrition, de santé et d'éducation. Mais dans la mesure où les programmes de réforme peuvent, à court terme, faire baisser encore le niveau de vie des défavorisés, qui est déjà bien bas, il est indispensable d'y inclure des mesures visant à protéger ces couches de la population et à leur permettre de mener une existence productive. C'est pourquoi le Fonds aide les pays à prévoir et à financer des mesures de sécurité sociale qui protègent les groupes les plus vulnérables.

B. Comment améliorer la coordination des activités : suggestions des organismes

94. Bien que peu de temps se soit écoulé depuis l'adoption de la résolution 45/191 de l'Assemblée générale, les différents organismes des Nations Unies ont déjà entrepris de réaliser les objectifs définis par ce texte.

95. Ces organismes collaborent étroitement, sur les objectifs précis en particulier, par exemple pour l'établissement sous les auspices du PNUD des rapports sur le développement humain. Lorsqu'ils font fonction d'agents d'exécution et que leur action est alors financée par une autre organisation, leurs activités opérationnelles sont coordonnées. C'est ainsi que le Groupe de travail intersecrétariat sur l'enseignement, la science et la formation

agricoles passe en revue les travaux que la FAO, l'Unesco et l'OIT consacrent ensemble à l'éducation et à la formation dans les régions rurales, et que l'Equipe spéciale du CAC qui s'occupe de la question du développement rural se penche sur les activités que les divers organismes des Nations Unies consacrent à la mise en valeur des ressources humaines.

96. Quelques organisations ont suggéré des moyens d'améliorer la coordination des actions. La plupart du temps, il s'agissait de faire concorder les directives d'orientation et les stratégies d'ensemble plutôt que de coordination concrète sur le terrain. Selon l'Unesco, le CAC devrait, lorsqu'il traite de la coopération économique internationale dans l'optique du développement, examiner chaque fois qu'il le peut comment sont coordonnées les activités que les Nations Unies consacrent à la mise en valeur des ressources humaines. De même, l'Equipe spéciale du CAC sur les objectifs de développement à long terme pourrait être invitée à entreprendre une étude et à présenter dans son rapport des recommandations au CAC.

97. Toujours selon l'Unesco, une collaboration interinstitutions plus étroite devrait permettre d'obtenir que des politiques publiquement affirmées créent un climat favorable à la promotion de la santé. Les organismes des Nations Unies pourraient à cet égard aider à répandre des notions qui permettent de choisir le mode de vie et de comportement qui conviennent pour mener une vie saine.

98. Le PNUD a évoqué la coordination qui préside déjà à l'établissement des rapports sur le développement humain. Les organismes des Nations Unies apportent chacun leur contribution, un peu plus ou un peu moins selon le principal thème du rapport. Le Comité consultatif pour les questions de fond (Activités opérationnelles) [CCQF (OPER)] assure lui aussi des fonctions de coordination lorsqu'il revoit les directives d'orientation et les conclusions des rapports.

99. Le Sous-Comité du CAC sur les statistiques, le Bureau de statistique de l'ONU et des organismes comme l'UNICEF et le FNUAP ont joué un grand rôle par les initiatives qu'ils ont prises pour doter les pays de meilleurs moyens d'action en vue de l'établissement de statistiques sur le développement humain. Ils oeuvrent pour cela en étroite association avec le Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages, le Projet de lutte contre la pauvreté critique en Amérique latine et le Projet sur la dimension sociale de l'ajustement. Le Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages, en cours dans un certain nombre de pays en développement et auquel les divers organismes doivent contribuer, notamment en fournissant des moyens de mise en valeur des ressources humaines, constitue lui aussi un instrument de coordination.

100. Le PNUD a appelé l'attention sur un certain nombre de points à considérer pour pouvoir resserrer la coordination. Selon lui, il fallait :

a) Définir correctement ce que doit être la mise en valeur des ressources humaines, ainsi que le grand objectif qu'est la participation active de la population au développement;

b) Promouvoir des stratégies de pays de développement humain intégrées et extensives. Il faudrait établir des programmes et des stratégies de pays qui tiennent compte des besoins locaux pour aider les gouvernements dans la planification et la budgétisation, en facilitant par ailleurs les apports de ressources et la coordination entre donateurs. C'est ce que l'on fait déjà dans une vingtaine de pays, où il faudra peut-être procéder à des évaluations et bilans;

c) Créer des conditions qui non seulement favorisent l'acquisition de compétences spécialisées mais permettent aussi de bien employer le nouveau personnel à tous les niveaux et d'éviter les déperditions d'éléments qualifiés ou les départs vers des emplois à l'étranger;

d) Suivre l'action des organismes des Nations Unies axée sur la mise en valeur des ressources humaines. Un rapport sur ce sujet établi au milieu de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement devrait renseigner sur la coordination de ces activités.

IV. COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN : EFFICACITE, COORDINATION ET INTENSIFICATION DES ACTIVITES

A. Efficacité des activités opérationnelles

101. L'expérience du système des Nations Unies prouve l'efficacité des efforts conjoints. On peut citer plusieurs exemples de coopération de ce genre entre les organismes des Nations Unies qui ont donné de très bons résultats, notamment : un projet conjoint PNUD/FAO à Adidwan (Ghana), visant à promouvoir et diversifier l'activité économique des femmes afin d'éradiquer le paupérisme; plusieurs projets PNUD/BIT visant à viser des créneaux pour des micro-entreprises en Bolivie, au Guatemala, à Haïti et au Honduras, toujours afin de combattre le paupérisme; et des programmes conjoints Unesco/PNUD et OMS/PNUD de lutte contre le SIDA au Bangladesh et en Thaïlande 28/. Toutes ces entreprises conjointes ont donné des résultats très encourageants.

102. Une autre façon d'accroître l'efficacité des activités du système des Nations Unies est d'appuyer la participation d'organisations non gouvernementales en particulier d'organisations locales, aux projets et programmes de valorisation des ressources humaines. Dans le cadre du programme des associations pour le développement, le PNUD octroie des subventions modestes à des ONG, particulièrement pour de petits projets locaux visant à créer des sources de revenus, illustre bien l'utilité de la participation des ONG aux activités des Nations Unies 29/. Reconnaisant que les ONG sont plus proches de la population et plus au courant des conditions locales que les administrations publiques, le PNUD fournit des experts et des crédits pour les aider à exécuter de petits programmes locaux, éventuellement en coopération avec un organisme officiel.

103. En général, la coopération avec les ONG présente beaucoup d'avantages. Elle permet de mieux cerner les besoins des groupes cibles et les spécificités locales. La participation des ONG et des administrations locales réduit les risques et les pertes et accroît les bénéfices potentiels.

104. La participation directe des populations locales est aussi une façon de garantir que le groupe cible bénéficiera du projet. En effet, les gens sont psychologiquement mieux préparés à accepter un projet qui doit transformer leur existence s'ils participent à sa conception ou à sa mise au point et à son exécution, parce que tous les facteurs pertinents, culturels, économiques et autres, sont alors pris en compte.

B. Renforcement de la coopération

105. Une condition essentielle à une coopération efficace est la volonté politique et l'engagement de la communauté internationale. Une fois cette condition satisfaite, on peut étudier les aspects techniques. Toute l'expérience acquise depuis la guerre dans le domaine de la coopération internationale confirme cette observation.

106. La communauté internationale s'accorde, du moins verbalement, pour reconnaître la nécessité d'une action plus décisive pour éradiquer des fléaux sociaux tels que la faim et la pauvreté et pour loger les sans-abri.

107. Beaucoup de pays en développement craignent que la nouvelle approche du développement n'amène les donateurs et les institutions de financement à subordonner leur aide à de nouvelles conditions telles que réformes politiques, soutien explicite à l'entreprise privée, libéralisation du commerce et protection de l'environnement.

108. Un enseignement à tirer des tentatives de subordonner le financement du développement à des réformes et que cela ne sert à rien si les gouvernements se contentent de promettre des mesures qu'ils n'ont aucune intention d'appliquer. En revanche, si la volonté politique existe, il semble superflu d'imposer des conditions; il vaudrait mieux s'attacher à établir de meilleures relations, fondées sur la confiance et sur la communauté d'objectifs.

109. L'Organisation des Nations Unies pourrait aider à renforcer la confiance en organisant des réunions et des consultations ad hoc entre les parties intéressées. Les organismes des Nations Unies auraient intérêt à s'inspirer des procédures appliquées avec succès par le PNUD, en particulier les tables rondes, conférences et consultations qui permettent aux pays bénéficiaires de participer sur un pied d'égalité avec les donateurs au choix des priorités et à la répartition des ressources, ainsi que d'autres arrangements multilatéraux existant dans le système.

110. L'Organisation des Nations Unies peut aussi aider les membres de la communauté internationale à mieux cerner les problèmes sociaux les plus importants auxquels il faut s'attaquer d'urgence.

111. Il faudrait diffuser largement l'information pour mobiliser l'opinion publique mondiale à l'appui des efforts que font les organismes du système des Nations Unies pour valoriser les ressources humaines. La plupart des Etats Membres ont indiqué qu'un sommet social serait peut-être un moyen efficace d'attirer l'attention et de mobiliser des initiatives et des ressources privées en vue d'une attaque internationale concertée contre le paupérisme.

C. Financement des activités du système des Nations Unies
dans le domaine de la valorisation du capital humain

112. La plupart des organismes des Nations Unies fournissent une assistance aux pays en développement les plus pauvres, qui sont les principaux bénéficiaires de leurs activités. En 1989, 46 % de l'aide au développement fournie à des conditions favorables a été allouée aux pays les moins avancés (A/46/206/Add.1, par. 6).

113. La répartition de l'aide au développement fournie par le système des Nations Unies sous forme de dons montre que la priorité a été donnée aux secteurs de la santé d'une part, de l'agriculture des forêts et des pêches de l'autre, qui ont reçu en 1989 43 % de cette assistance (ibid., par. 11, tableau B6). Une part relativement importante - environ 13 % - a aussi été affectée aux programmes et projets dans le domaine de la population et du développement général. Quant à l'éducation et la science et les techniques, la part de chacun de ces deux secteurs n'a été que de 3 %.

114. La contribution des organismes des Nations Unies au secteur de l'éducation des pays en développement ne s'est pas limitée à fournir des dons directs. Beaucoup d'organismes des Nations Unies ont appuyé ce secteur par des activités de formation et de coopération technique ou en fournissant des consultants pour des projets financés par des prêts et des crédits. Compte tenu de ces divers apports, on estime que les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies se sont élevées à 3,8 milliards de dollars en 1989 (ibid., par. 12). L'essentiel des crédits de coopération technique gérés et distribués par des organismes des Nations Unies ont été financés par la Banque mondiale/Association internationale de développement (IDA), par le PNUD, par des crédits extrabudgétaires, par l'UNICEF, par le budget ordinaire de l'ONU et par le FNUAP.

115. Les contributions des gouvernements et d'autres sources aux activités opérationnelles pour le développement et aux autres programmes d'assistance du système des Nations Unies, sont passées de 7,25 milliards de dollars en 1986 à 9,42 milliards en 1989, soit une augmentation de 30 % (A/46/206, p. 12 et 38). Les contributions destinées aux seules activités opérationnelles (c'est-à-dire à l'exclusion de l'assistance aux réfugiés, des secours en cas de catastrophe et du Fonds du PNUE pour l'environnement) ont augmenté dans des proportions analogues, passant de 6,57 milliards à 8,57 milliards de dollars. Cependant, entre 1988 et 1989, les contributions ont augmenté de moins de 4 %.

116. Les contributions aux institutions spécialisées et organismes équivalents du système des Nations Unies (OIT, FAO, Unesco, OMS, Centre du commerce international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Agence internationale de l'énergie atomique, Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique mondiale, Organisation maritime mondiale, Organisation de l'aviation civile internationale, Union postale universelle, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, etc.) sont passées de 750 millions de dollars en 1986 à 860 millions en 1989,

soit une augmentation de 110 milliards de dollars. Les contributions au Fonds du PNUE pour l'environnement sont passées de 30 à 40 millions de dollars pendant la même période.

117. Toujours entre 1986 et 1989, les contributions au PNUD et aux fonds d'affectation spéciale et autres fonds qu'il gère, au FNUAP, à l'UNICEF, au Programme alimentaire mondial et à certains autres fonds des Nations Unies ont beaucoup augmenté, passant de 2,33 milliards à 3,10 milliards de dollars. Pour le groupe de la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole, les contributions sont passées de 3,49 à 4,61 milliards de dollars.

118. L'évolution future des contributions est incertaine. Certains pays donateurs se sont déclarés prêts à engager davantage de ressources à l'appui de la valorisation du capital humain dans les pays en développement, mais beaucoup connaissent des difficultés financières qui risquent de les empêcher d'accroître sensiblement leurs apports aux organisations du système des Nations Unies. Il semble qu'il faudra surtout compter sur les efforts que fera le système lui-même pour maximiser l'efficacité et l'impact de l'assistance au développement.

119. A l'issue de la session de juin 1991 du Conseil d'administration du PNUD tenue à Genève, il est apparu que les pays donateurs souhaitent que les organismes du système des Nations Unies concentrent leurs efforts sur le renforcement des capacités nationales dans certains domaines spécifiques : éradication du paupérisme grâce à une participation de la base au développement; protection de l'environnement; techniques de gestion; coopération technique entre pays en développement; rôle de la femme dans le développement. Des pays donateurs ont annoncé en 1991 des contributions de 1,3 milliard de dollars au PNUD et aux fonds gérés par lui pour appuyer ces activités 30/.

D. Coordination des activités opérationnelles du système des Nations Unies

120. La Charte des Nations Unies indique dans les grandes lignes la façon dont les responsabilités doivent se répartir au sein du système ainsi que les mécanismes de suivi des activités des organismes des Nations Unies. Beaucoup de carences du fonctionnement actuel du système tiennent à sa conception initiale. Pourtant, en dépit de toutes les critiques, les Etats Membres ne semblent guère disposés à introduire des réformes institutionnelles.

121. Au sommet, la coordination des organismes du système des Nations Unies est assurée par le mécanisme du CAC qui comprend de nombreuses équipes spéciales dont beaucoup s'occupent de questions concernant la valorisation du capital humain. Elles servent de filières pour la transmission de l'information entre les organismes du système des Nations Unies et la coordination de leurs activités. C'est ainsi que le Sous-Comité de la nutrition veille à ce que la FAO, l'OMS et les autres organismes des Nations Unies membres du Programme interinstitutions de surveillance

alimentaire et nutritionnelle coopèrent étroitement dans la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies de lutte contre les carences en vitamine A xerophthalmie et la cécité d'origine nutritionnelle ainsi que du Programme conjoint FAO/OMS/PNUE de surveillance de la contamination des aliments.

122. L'Equipe spéciale du CAC sur le développement rural, présidée par la FAO, étudie les effets des programmes d'ajustement structurel sur les ruraux pauvres. Entre autres fonctions, c'est une instance d'examen des activités de collaboration interinstitutions dans le domaine du développement rural. Les missions interinstitutions multidisciplinaires de suivi de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural sont un excellent exemple de collaboration interinstitutions. L'Equipe spéciale a organisé des tables rondes sur le suivi et l'évaluation et sur la participation populaire et des groupes de travail sur l'impact des politiques macro-économiques sur les ruraux pauvres ainsi que sur la contribution de l'industrie au développement rural.

123. En ce qui concerne le rôle des femmes dans le développement, la Division de la promotion de la femme est responsable de la coordination interinstitutions. En matière d'établissements humains, deux organismes, le PNUD et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains ont établi une équipe spéciale conjointe pour faciliter la coopération technique en matière de formulation des stratégies nationales de logement des sans-abri et l'exécution des projets de logement et d'urbanisme aux niveaux national et régional.

124. Le suivi, l'évaluation et l'examen des activités des organismes des Nations Unies relèvent des organes directeurs des organismes eux-mêmes. C'est ainsi que la FAO est tenue de présenter régulièrement à ses organes directeurs (Conférence Conseil et Comités du Conseil) des rapports d'activité sur la mise en oeuvre de tous les plans d'action, stratégies et accords dont elle a la responsabilité.

125. Lorsqu'une institution a une stratégie mondiale bien définie, comme c'est le cas par exemple pour l'OMS, les progrès réalisés dans l'application de cette stratégie sont suivis et évalués par tous les membres de l'organisation. Ainsi, 12 indicateurs sont utilisés pour faire le point tous les deux ans et vérifier si la stratégie de la santé pour tous de l'OMS est bien intégrée dans les politiques nationales au niveau le plus élevé et si toute la population a accès à des services de santé primaires. Parmi les critères utilisés pour cette évaluation on peut citer : l'état nutritionnel des enfants, les taux de mortalité infantile, l'espérance de vie à la naissance, le taux d'alphabétisation des adultes hommes et femmes, le pourcentage du PNB consacré à la santé et le PNB par habitant.

126. En ce qui concerne la programmation des activités opérationnelles du système des Nations Unies, les objectifs globaux de la Stratégie internationale du développement élaborés par les organes intergouvernementaux donnent un tableau d'ensemble des buts et des priorités de la communauté

internationale dans le domaine socio-économique. Ils fournissent aussi une base pour la coopération interorganisations au niveau des pays ainsi qu'un cadre pour intégrer le binôme coopération technique-investissement dans le développement sous-régional, régional et mondial.

127. Les plans nationaux de développement et les documents définissant les objectifs et priorités de la politique nationale fournissent le cadre essentiel dans lequel s'articulent les divers programmes d'assistance extérieure. C'est aux gouvernements qu'il incombe d'élaborer ces plans et de définir ces priorités. Le système des Nations Unies doit réagir dans le contexte approprié. Il peut participer activement à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi des politiques nationales de développement, sans perdre de vue les buts et stratégies définis à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, la crédibilité des politiques et objectifs nationaux est un préalable essentiel à la crédibilité de l'appui international et au renforcement de la collaboration des organisations des Nations Unies au niveau des pays.

128. La coordination et la coopération sur le terrain posent depuis toujours de tout autres questions. Les groupes consultatifs établis sous l'égide de la Banque mondiale et les tables rondes organisées par le PNUD ont amélioré la coordination entre les donateurs; quant aux coordonnateurs résidents, ils ont pour mission de faciliter la coordination entre les institutions dans les pays. Pour améliorer l'efficacité des organisations des Nations Unies, le CAC a récemment diffusé des directives sur le rôle et l'efficacité du réseau de coordonnateurs résidents et le Directeur général au développement et à la coopération internationale a transmis le 16 octobre 1990 à ces coordonnateurs un projet de directives pour améliorer la programmation. Ces documents contiennent les instructions suivantes à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes dans les pays :

- Mobiliser au niveau des pays la capacité du système des Nations Unies afin d'assurer une réponse intégrée aux demandes des gouvernements : ce faisant, il faudra veiller particulièrement à mobiliser les moyens financiers et techniques spécifiques des organisations qui n'ont pas de représentation dans le pays considéré;
- Etablir selon les besoins des équipes consultatives interinstitutions spécialisées dans des domaines spécifiques, avec comme chef de file l'institution dont relève le plus directement le domaine considéré;
- Examiner les répercussions intersectorielles des objectifs sectoriels établis pour chaque pays. Pour cela, il importe de chiffrer les objectifs sectoriels, tout au moins pour les deux ou trois années les plus proches;
- Veiller à ce que les objectifs sectoriels soient compatibles, et plus précisément à ce qu'ils ne soient pas en concurrence pour l'utilisation des facteurs limitants (qui, en général, sont les ressources financières ou l'épargne, autant intérieures qu'extérieures);

- Allouer des ressources et, le cas échéant, mobiliser des ressources supplémentaires pour financer les activités évoquées plus haut, notamment les études et analyses sectorielles et la quantification des objectifs 31/.

129. Ces directives ne sont qu'un exemple parmi d'autres des efforts incessants que fait depuis longtemps le CAC pour renforcer la coordination des activités du système des Nations Unies; la nécessité d'un tel renforcement dans tous les domaines est reconnue depuis longtemps et les activités de valorisation des ressources humaines ne font pas exception 32/.

130. Naturellement, chaque institution accorde la priorité aux domaines relevant de son mandat et cherche à faire accepter le plus largement possible ses objectifs. Cela conduit parfois à une concurrence dynamique dont il faut se féliciter, malgré les doubles emplois ou chevauchements qu'elle semble provoquer.

131. C'est aux Etats Membres, qui pour la plupart sont membres des organes directeurs de plusieurs organisations des Nations Unies, qu'il appartient de promouvoir l'unité d'action en vue d'un objectif commun, les entreprises coopératives et les échanges de vues et d'informations entre les organisations des Nations Unies.

132. Au sein du système des Nations Unies, il serait utile de développer des réseaux permettant aux directeurs des programmes de communiquer rapidement et directement entre eux. On peut tirer parti pour cela des nouvelles techniques de courrier électronique et d'autres moyens de communication modernes. Certains progrès ont été réalisés dans ce domaine grâce au Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information.

133. Les progrès rapides des techniques de communication ne sont qu'un aspect de la révolution technologique en cours. Les différentes institutions spécialisées sont les mieux équipées pour suivre ces progrès et ajuster leurs programmes et leurs projets en fonction des nouveaux besoins. Le plus urgent n'est pas de chercher un système parfait de coordination et de planification unifiées de toutes les activités du système, qui risquerait de poser les problèmes classiques de la planification centrale, mais plutôt de rendre le système plus souple et plus capable de s'adapter aux nouveaux besoins. Le degré optimal de coordination est celui qui permet, en investissant le moins de temps et d'efforts possible, de rendre plus efficace et plus efficientes les diverses activités du système dans le domaine de la valorisation des ressources humaines, qui appelle une coordination décentralisée et particulièrement souple.

Notes

1/ Voir Ministère néerlandais des affaires étrangères, Département de l'information sur la coopération pour le développement : A World of Difference: A New Framework for Development Cooperation in the 1990s (La Haye, mars 1991), p. 40.

2/ Résolution A/45/199 de l'Assemblée générale, annexe, par. 7 et 15.

3/ Voir par exemple : The United Nations in Development: Reform Issues in the Economic and Social Fields, A Nordic Perspective (rapport final du Projet nordique sur les Nations Unies), 1991.

4/ Initiative de Stockholm sur la sécurité internationale et le gouvernement mondial. Common Responsibility in the 1990s (Stockholm, Cabinet du Premier Ministre, avril 1991).

5/ Ibid., p. 22.

6/ Le rapport indique que : "Il n'en reste pas moins vrai que les pays dont la croissance a été la plus rapide au cours d'une période donnée, et dans un groupe donné de revenu par habitant, se caractérisaient, au début de la période considérée, par un niveau de développement des ressources humaines supérieur à la moyenne, et notamment par des niveaux d'instruction plus élevés. Des investissements importants en ressources humaines tendaient aussi, de façon caractéristique, à améliorer les résultats de la croissance économique par rapport aux périodes antérieures à ces investissements." (Défis au Sud, rapport de la Commission Sud (Economica, Paris, 1990), p. 103).

7/ Ibid., p. 271.

8/ On trouvera une analyse récente des conséquences d'une large adhésion au modèle de développement axé sur le marché dans : A World of Difference..., op. cit., p. 57 et 58.

9/ Ibid., p. 140.

10/ "C'est (cet effort universel, constant et non interrompu de chacun d'eux pour améliorer leur sort individuel) sans cesse agissant sous la protection de la loi, et que la liberté laisse s'exercer dans tous les sens et comme il le juge à propos; c'est lui qui a soutenu les progrès de l'Angleterre vers l'amélioration et l'opulence." (Adam Smith, The Wealth of Nations (1776), livre II, chap. III). Traduction française Blanqui, Paris 1842, tome 1, p. 433.

11/ "Les grandes nations ne s'appauvrissent jamais par la prodigalité et la mauvaise conduite des particuliers, mais quelquefois bien par celles de leur gouvernement. Dans la plupart des pays, la totalité ou la presque totalité du revenu public est employée à entretenir des gens non productifs. Tels sont les gens qui composent une cour nombreuse et brillante, (...), de

grandes flottes et de grandes armées." (ibid., livre II, chap. III), p. 429 du tome 1 de la traduction française. "Il semble qu'il n'y ait pas deux caractères plus incompatibles que celui de marchand et celui de souverain." (ibid., livre V, chap. II, sect. I), tome 2 de la traduction française, p. 486.

12/ La déclaration d'orientation est reproduite dans : Coopération pour le développement dans les années 1990, rapport 1989 du Comité d'aide au développement, OCDE, Paris, 1989.

13/ OCDE, Coopération pour le développement, rapport 1990 (efforts et politiques poursuivis par les membres du Comité d'aide au développement), Paris, 1990, p. 164.

14/ Ibid., p. 165.

15/ A World of Difference..., op. cit., p. 145 et 283.

16/ Voir The Asian Development Bank in the 1990s, janvier 1989.

17/ A l'avenir, dans le domaine de l'éducation, les priorités seront les suivantes : expansion et renforcement des programmes d'alphabétisation des adultes et d'éducation primaire, en particulier à l'intention des femmes; mise en oeuvre, selon les besoins, de réformes structurelles de l'enseignement technique et professionnel; expansion et amélioration de l'enseignement secondaire (second cycle) et postsecondaire; aide destinée à corriger les déséquilibres les plus marqués de la répartition des ressources dans le système d'enseignement et examen du rendement de l'ensemble de ce système; et mise au point de politiques éducatives adaptées aux petits pays insulaires et archipélagiques, ainsi qu'aux petits pays sans littoral.

18/ PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 1990 (Paris, Economica, 1990), p. 16 et 17, 120, 140 et 141.

19/ PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 1991 (Paris, Economica, 1991), p. 9 à 11.

20/ Ibid., p. 78 à 84.

21/ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1990. La pauvreté (Washington, D.C., Oxford University Press, 1990), p. 51.

22/ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1991. Le défi du développement (Washington, D.C., Oxford University Press, 1991).

23/ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1990. La pauvreté, p. 64 à 85.

24/ Voir par exemple le Rapport sur la situation sociale dans le monde 1989 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.89.IV.1).

25/ Cette information a été fournie par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU, Département des affaires économiques et sociales internationales.

26/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1989, Supplément No 3 (E/1989/21), par. 129 et E/CN.3/1991/20, par. 4.

27/ PNUD, Rapport sur le développement humain (New York et Oxford, Oxford University Press, mai 1990 et mai 1991).

28/ PNUD, Rapport annuel 1990, publié par le PNUD, Division de l'information (mai 1991), p. 11, 17 et 18.

29/ Ibid., p. 13 à 15.

30/ Ibid., p. 1.

31/ Directives du CAC sur le rôle et l'efficacité du système des coordonnateurs résidents, communiquées par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale aux coordonnateurs résidents le 17 octobre 1990. Des projets de directives sur l'amélioration de la programmation ont été communiqués aux coordonnateurs résidents en avril 1991.

32/ Une note d'information et les directives initiales à l'intention des coordonnateurs résidents et de leurs équipes sur les buts et stratégies du développement pour les années 90 figurent dans une lettre adressée le 25 avril 1991 par le Directeur général à tous les coordonnateurs et représentants résidents, sur la base d'un rapport de l'Equipe spéciale du CCQF (OPER) sur "les buts et les stratégies pour les années 90 : incidences opérationnelles de la quatrième Stratégie du développement international" (ACC/1991/OP/CRP.1, 1er mars 1991, modifié par la suite par le secrétariat du CCQF à l'UNICEF).
